



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 43251

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des radios associatives locales. En effet, celles-ci perçoivent une partie substantielle de leurs ressources du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Or le montant de ce dernier est gelé depuis 2010 et devrait même baisser de 6 % en 2014. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaire augmente. Ainsi, le montant perçu par chaque station ne cesse de croître, mettant en péril les 2 800 emplois qu'ont créés les radios associatives. En conséquence, il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour pallier cette baisse de ressources et pour venir en aide à ce secteur important de la culture.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43251

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12235

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558